

Consultations prébudgétaires : mémoire en vue du budget de 2019

Réseau de développement des collectivités du Canada



Recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement tire davantage parti du Réseau de développement des collectivités, qui compte 267 organismes dirigés localement dans l'ensemble du Canada rural, pour appuyer son objectif global d'assurer la compétitivité de l'économie canadienne.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fournisse des ressources annuelles supplémentaires de 42,35 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la capacité du Réseau de développement des collectivités d'appuyer les priorités fédérales et de fournir les services du Programme.

Recommandation 3 : Que le gouvernement appuie la modernisation des modalités du Programme de développement des collectivités afin de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs et des collectivités.

Mémoire : Proposition du Réseau de développement des collectivités du Canada en vue du renouvellement et de la modernisation du Programme de développement des collectivités

Une abondante documentation atteste que l'un des plus grands défis que doit surmonter le Canada pour bâtir une économie nationale forte et dynamique est l'importante disparité économique qui existe entre ses collectivités urbaines et rurales.

Le Canada doit relever le défi de s'assurer que les entrepreneurs de toutes les régions du pays ont facilement accès à une source suffisante de capitaux pour lancer et faire croître des entreprises capables de commercialiser de nouvelles idées en produits et services utiles. Nous devons encourager et soutenir ce développement afin de favoriser la création des emplois de qualité dont nous avons besoin partout au pays.

Grâce à des ressources accrues, les Sociétés d'aide au développement des collectivités seront bien placées pour continuer de collaborer avec le gouvernement dans la poursuite de notre objectif commun d'un Canada fort, entrepreneurial, innovateur et prospère.

Recommandation 1 : Que le gouvernement tire davantage parti du Réseau de développement des collectivités, qui compte 267 organismes dirigés localement dans l'ensemble du Canada rural, pour appuyer son objectif global d'assurer la compétitivité de l'économie canadienne.

Notre gouvernement s'est engagé à aider les entreprises canadiennes à croître, à innover et à exporter afin qu'elles puissent créer des emplois de qualité et de la richesse pour les Canadiens. Nous sommes tout à fait d'accord avec ses priorités, comme le soutien :

- à la croissance économique autochtone;
- aux femmes entrepreneures;
- à l'innovation.

Nous croyons qu'il reste beaucoup de travail à faire pour faire participer les Canadiens des régions rurales à la réalisation de ces priorités. Des initiatives comme la *Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat* et l'*Initiative des supergrappes d'innovation* ont un potentiel énorme pour faire progresser l'économie canadienne, mais les voies de prestation annoncées jusqu'à maintenant concentrent ces mesures de soutien dans les grands centres urbains. Les entrepreneurs de Port Alberni, de Flin Flon et de Gander méritent le même accès à ces programmes que ceux de Vancouver, de Winnipeg ou de St. John's.

Nous croyons que le Réseau de développement des collectivités représente une infrastructure précieuse qui devrait être considérée comme un agent de prestation bien adapté pour d'autres programmes et services fédéraux partout au Canada.

Créé en 1985, le Programme de développement des collectivités a toujours joué un rôle déterminant à la fois dans la croissance des petites et moyennes entreprises en leur donnant accès à des capitaux, à de l'information et à des services, et dans la croissance économique des collectivités canadiennes en favorisant de nouvelles approches de développement économique communautaire fondées sur les forces des collectivités et les infrastructures d'information.

Les retombées du Programme de développement des collectivités dans le Canada rural ont été importantes. De 2000 à 2016, les Sociétés d'aide au développement des collectivités de l'ensemble du pays ont accordé plus de 91 000 prêts d'une valeur de plus de 3,8 milliards de dollars qui ont créé ou préservé plus de 550 000 emplois. Ces prêts ont également permis d'obtenir près de 6,5 milliards de dollars d'autres sources de financement.

Toutes les études annuelles sur les clients des Sociétés d'aide au développement des collectivités menées par Statistique Canada montrent que, par rapport à un groupe témoin, les clients aidés par les Sociétés d'aide au développement des collectivités :

- affichent une croissance de l'emploi plus rapide (8,0 % contre 2,9 %);
- ont un chiffre d'affaires en plus forte croissance (11,2 % contre 6,2 %);
- enregistrent un taux de survie supérieur (80 % contre 52 %) après cinq ans.

L'an dernier dans l'Ouest du Canada, plus de 26 % des prêts consentis par des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) ont appuyé le développement économique autochtone, et, à l'échelle nationale, 23 des 58 institutions financières autochtones qui sont membres de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement (ANSAF) sont des Sociétés d'aide au développement des collectivités.

En moyenne, les SADC indiquent que 43 % de leurs clients sont des femmes et que 29 % de leurs prêts sont consentis à des femmes à titre de principales actionnaires, soit des proportions nettement supérieures au 16 % de l'ensemble des entrepreneurs, selon les chiffres cités par la ministre Ng.

Les SADC peuvent aider le gouvernement à concrétiser ces priorités économiques avec des ressources financières supplémentaires grâce à une nouvelle affectation du Conseil du Trésor (c.-à-d. qui ne provient pas des budgets actuels des organismes de développement régional).

Recommandation 2 : Que le gouvernement fournisse des ressources annuelles supplémentaires de 42,35 millions de dollars sur cinq ans pour accroître la capacité du Réseau de développement des collectivités d'appuyer les priorités fédérales et de fournir les services du Programme.

À l'heure actuelle, le financement des coûts de prestation des services des SADC varie considérablement d'une région à l'autre et même à l'intérieur d'une même région. Les

sondages menés auprès des SADC partout au pays ont révélé que le niveau actuel de financement, qui est demeuré stable au cours des 10 dernières années, a eu une incidence sur la capacité des SADC de s’acquitter de leurs fonctions à leur pleine capacité.

Le Réseau de développement des collectivités du Canada (RDCC) croit aussi fermement qu’il faut réserver des ressources au développement économique communautaire afin que tous les SADC puissent appuyer plus efficacement les projets communautaires et les initiatives spéciales qui seront nécessaires pour faire progresser les priorités gouvernementales dans leur région. Par exemple, on pourrait s’engager dans des projets pilotes pour faire progresser l’initiative *Brancher pour innover* sur l’Internet haute vitesse.

Le total des fonds supplémentaires que nous demandons pour mener ces activités dans chacun des cinq prochains exercices financiers s’élève à **42,35 millions de dollars**. La ventilation de ce chiffre, par région, est la suivante :

Région	Total des ressources additionnelles (M\$)	Prestation de services (M\$)	Fonds de DEC (M\$)
Atlantique	6,05	4,0	2,05
Québec	10,35	7,0*	3,35
Ontario	9,80	6,3	3,50
Ouest	13,80	9,3	4,50
Nord	2,6	2,2	0,40
RDCC	0,2	0,2	–
TOTAL	42,35	29,0	13,35

* Comprend une capitalisation accrue pour le Québec. Au cours des quatre dernières années, les SADC du Québec ont dû puiser 10 millions de dollars dans leurs fonds d’investissement afin de combler les déficits de leurs budgets de fonctionnement.

Les retombées du financement supplémentaire seront importantes. Nous prévoyons pouvoir :

- augmenter nos prêts de plus de 12 %;
- entreprendre plus de 1 600 nouveaux projets de DEC qui permettront de mobiliser 50,7 millions de dollars supplémentaires;
- servir plus de 6 200 nouveaux clients;
- créer plus de 4 000 nouveaux emplois.

L’augmentation du financement de la prestation des services permettra d’offrir un financement adéquat, équitable et indexé sur cinq ans à tous les SADC de toutes les régions du pays afin

qu'ils soient en mesure d'offrir le niveau de service dont leurs clients et leurs collectivités ont besoin.

L'augmentation des ressources permettrait de mettre en place un niveau de financement minimal moyen de 400 000 \$ pour la prestation des services. Ce montant a été déterminé au moyen d'enquêtes auprès des membres sur les coûts de fonctionnement, en convertissant le financement de 250 000 \$ de 1994 en dollars de 2017, et de l'expérience des SADC du Québec, qui reçoivent ce montant depuis plusieurs années et qui ont pu éviter certains des effets néfastes de l'insuffisance du financement dans d'autres régions.

Sans financement supplémentaire, non seulement la capacité d'exécuter les programmes visant à répondre aux priorités fédérales sera compromise, mais la gestion de nos actifs fédéraux actuels de 1,2 milliard de dollars sera compromise en raison d'un manque de personnel capable de surveiller efficacement nos bénéficiaires de prêts.

Il est proposé d'accroître les ressources de développement économique communautaire afin de permettre aux SADC d'investir directement dans des initiatives visant à maintenir la compétitivité des économies locales. Les projets communautaires et initiatives spéciales sont l'un des quatre secteurs d'activité du Programme de développement des collectivités pour lesquels les SADC reçoivent un soutien financier. Pourtant, dans plusieurs régions du pays, aucune ressource financière n'a été allouée aux SADC pour leur permettre de participer, de façon significative, au développement économique communautaire (DEC) local.

Les initiatives locales entreprises en Ontario, au Québec et dans l'Ouest au fil des ans ont clairement démontré que le DEC est extrêmement efficace pour relever les défis économiques et permettre aux collectivités de créer des possibilités économiques locales qui, en retour, soutiennent et viabilisent les entreprises locales. Il s'agit d'une approche qui reconnaît que les défis et les possibilités à l'échelle locale sont aussi variés que les collectivités elles-mêmes et que les approches locales visant à relever ces défis et à rechercher de nouvelles possibilités ont les meilleures chances de succès.

Le RDCC estime qu'une allocation annuelle de DEC de 50 000 \$ par SADC serait appropriée. Nous proposons que, dans chaque région, des comités régionaux de DEC composés de représentants des SADC et de leurs organismes de développement régional respectifs soient chargés d'examiner et d'approuver les demandes de financement des projets de DEC. Cela permettrait de veiller à ce que les projets susceptibles d'avoir le plus grand impact économique reçoivent un financement ou que les fonds soient utilisés pour appuyer des projets dans des collectivités qui connaissent d'importants défis économiques.

Recommandation 3 : Que le gouvernement appuie la modernisation des modalités du Programme de développement des collectivités afin de mieux répondre aux besoins des entrepreneurs et des collectivités.

Les modalités actuelles du Programme de développement des collectivités ont été mises en place il y a neuf ans, et certaines de ses dispositions sont en place depuis beaucoup plus longtemps. Les collectivités rurales, les entrepreneurs et les conditions d'exercice des activités commerciales ont considérablement changé au cours de cette période. Les règles de fonctionnement du Programme de développement des collectivités doivent être modernisées pour répondre aux besoins actuels et futurs des clients. Nous suggérons que les organismes de développement régional s'engagent avec les représentants du RDCC à mettre en œuvre plusieurs changements :

1. Les SADC devraient avoir la possibilité de fournir une aide financière à toute petite et moyenne entreprise rurale ou entreprise sociale jusqu'à concurrence de 300 000 \$. La limite actuelle normalement acceptée de 150 000 \$ est en place depuis plus de 15 ans, et les besoins en capital des entrepreneurs n'ont cessé de croître au cours de cette période. Partout au pays, les SADC ont dû demander régulièrement la permission de prêter des sommes supérieures à leur limite habituelle de 150 000 \$, et des exemptions permanentes sont déjà en place dans la plupart des régions du pays. Il est temps de mettre à jour les modalités pour tenir compte de cette réalité.
2. Les SADC devraient être en mesure d'exiger un taux d'intérêt qu'ils jugent approprié, tout en tenant compte du risque et en évitant de concurrencer les prêteurs du secteur privé. Les banques à charte et les autres institutions de prêt traditionnelles du Canada offrent des taux d'intérêt préférentiels à leurs clients commerciaux. Les clients aidés par les SADC ne devraient pas être pénalisés pour leur incapacité d'obtenir du financement auprès de prêteurs traditionnels.
3. Les SADC se sont montrées prudentes sur le plan financier dans la gestion des fonds publics. Elles ont réussi à faire passer leur capitalisation initiale de 569 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars grâce aux remboursements de prêts avec intérêts de leurs petites entreprises clientes. Le RDCC croit que les SADC ont gagné la liberté d'utiliser ces fonds autogénérés comme bon leur semble, par exemple en les réinvestissant dans leurs collectivités au moyen d'initiatives qui pourraient aider à bâtir un milieu des affaires qui soit ouvert au changement, qui soit prêt à prendre des risques intelligents et qui soit suffisamment débrouillard pour créer de nouveaux produits et services.

Résumé

Pour que les collectivités rurales participent pleinement à la promotion de la compétitivité du Canada, un effort concerté et des ressources appropriées doivent être consacrés au développement de collectivités rurales fortes et dynamiques partout au Canada. Ce n'est qu'en agissant de la sorte que nos collectivités rurales pourront avoir la chance de créer et de maintenir un climat propice au démarrage, à la croissance et au maintien d'entreprises prospères.

Les Sociétés d'aide au développement des collectivités ont travaillé avec des entrepreneurs de partout au pays pour les aider à mettre au point des produits et des services nouveaux et novateurs qui peuvent soutenir une vive concurrence sur le marché mondial d'aujourd'hui. Notre clientèle comprend des hommes, des femmes, des jeunes, des Autochtones et des néo-Canadiens. Une grande partie de nos efforts ont été consacrés à fournir aux entrepreneurs les compétences, la formation et le capital dont ils ont besoin pour être concurrentiels et prospérer dans une économie axée sur le savoir. Nous avons également travaillé fort dans nos collectivités pour promouvoir et appuyer les technologies propres et durables.

Les ressources accrues et les changements de programme que nous demandons renforceront le Programme de développement des collectivités du Canada rural afin d'accélérer l'accès aux services pour atteindre les groupes prioritaires marginalisés et mal desservis, de fournir des solutions adaptées pour soutenir l'expansion des petites entreprises afin de stimuler la croissance, de répondre aux besoins accrus en capitaux nécessaires aux entrepreneurs pour mener leurs activités dans le contexte commercial actuel et de soutenir le développement durable des collectivités rurales du Canada par un financement dédié aux initiatives de développement économique communautaire.

Nous sommes convaincus que ces mesures de soutien offriront à tous les Canadiens vivant dans les régions rurales du Canada des possibilités accrues de participer aux efforts déployés par le gouvernement pour favoriser la compétitivité du Canada.